



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2024-63

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE PEYROLIERE A APT

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 25 - PROCURATIONS : 7 - VOTANTS : 32

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
GARGAS : M. Benjamin BAGNIS, Mme Michèle FAUQUE
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Francis FARGE
MURS : M. Christian MALBEC
MÉNORBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON
SIVERGUES : Mme Martine CALAS

Absents :

APT : Mme Emilie SIAS, Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, Mme Dominique SANTONI, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GOULT : M. Didier PERELLO
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

APT : M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
AURIBEAU : M. Roland CICERO donne pouvoir à M. Roger ISNARD
GARGAS : M. Patrick SIAUD donne pouvoir à M. Benjamin BAGNIS, Mme Claire SELIER donne pouvoir à Mme Michèle FAUQUE
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie PASQUINI
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240523-2024-63-DE
Date de télétransmission : 27/05/2024
Date de réception préfecture : 27/05/2024
Page 1 sur 3

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2123-1 relatif aux marchés publics en procédure adaptée,

Vu, les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon, notamment la compétence 1.2.1 « La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »,

Vu, la délibération n°B-2024-19 du 2 mai 2024 approuvant le plan de financement de l'opération de requalification de la Zone Industrielle de la Peyrolière à Apt pour un montant total de 441 590,50 € HT et sollicitant des subventions à la Région Sud (9%) et au Département de Vaucluse (25%),

Considérant, que le Pôle d'activités Apt-Ouest, intégrant la zone industrielle Peyrolière I, engagé dans une démarche de qualité et de performance, a obtenu le label régional PARC+ niveau 1 pour la période 2022 – 2024,

Considérant, que les objectifs des travaux de requalification de la zone industrielle Peyrolière I s'inscrivent dans la stratégie de développement économique et permettent une montée en gamme de l'ensemble du Pôle d'activités Apt Ouest afin de tendre vers les niveaux supérieurs du label régional PARC+,

Considérant, le déroulement de la procédure d'appel public à la concurrence réalisé du 21 mars au 18 avril 2024 sur les supports suivants : L'usine nouvelle version intégrale JAL, la plateforme www.marchesonline.com, www.marches-publics.info et www.paysapt-luberon.fr,

Considérant, que les 3 offres reçues sont recevables,

Considérant, le rapport d'analyse des offres rédigé par le maître d'œuvre, proposant de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par l'entreprise EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE (84300 Cavaillon) pour un montant de 269 901,50 € HT,

Considérant, l'avis favorable de la commission MAPA réunie le 14 mai 2024,

Le Président propose de délibérer afin d'attribuer le marché.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÛ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Par 31 voix pour et 1 abstention,

Autorise, le Président à signer le marché de travaux de requalification de la zone industrielle Peyrolière avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE (84300 Cavaillon) pour un montant de 269 901,50 € HT,

Dit, que les crédits correspondants sont inscrits sur le budget principal au titre de l'exercice 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 05/06/2024

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240523-2024-63-DE
Date de télétransmission : 27/05/2024
Date de réception préfecture : 27/05/2024

Page 3 sur 3

